



demande de visite de reprise

Pour votre confort d'utilisation, ce formulaire a été **conçu** pour une exploitation optimale sous **acrobat reader**.

Remplissez-le sous ce logiciel pour bénéficier de **toutes les fonctions**.

Une fois rempli, sauvegardez le sur votre machine, puis **envoyez-le à votre interlocuteur Adesti habituel**.

À réception, **nous vous enverrons la convocation à remettre au salarié**.

entreprise

raison sociale* n° adhérent

salarié

nom* prénom*

nom de jeune fille date de naissance*

identifiant national de santé (équivalent n° sécurité sociale)

intitulé du poste

email portable

*champs obligatoires

TSVP ->



arrêt de travail

date de l'arrêt* date de reprise*

reprise après maladie (arrêt > à 60 jours)
 reprise après accident du travail (arrêt > à 30 jours)
 reprise après maladie professionnelle

reprise après maternité
 reprise après congé parental

suivi individuel du salarié

**suivi individuel renforcé -
 art. R.4624-23 (SIR)**

suivi individuel simple (SIS)

poste à risques

amiante
 plomb (art. r.4412-160)
 agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques
 pour la reproduction (art. R.4412-60)
 agents biologiques des groupes 3 et 4
 (art. R.4421-3)
 rayonnements ionisants
 risque hyperbare
 risque de chute de hauteur lors des opérations de
 montage et de démontage d'échafaudages

suivi particulier

reconnaissance de la qualité de travailleur
 handicapé
 invalidité
 femme enceinte ou venant d'accoucher
 agents biologiques du groupe 2*
 exposition à des champs électromagnétiques*
 (art. R.4453-3)
 -18 ans*
 travail de nuit* (art. L.3122-5)

postes dont l'affectation est conditionnée par un examen d'aptitude spécifique

autorisation de conduite pour l'utilisation
 d'équipements de travail mobiles ou servant au
 levage de charges (R4323-56)
 travaux sous tension, Habilitation électrique
 (R4544-10)
 port de charges supérieures à 55 kg (R4541-9)
 -18 ans avec travaux réglementés (R4153-40)

suivi simple

poste à risque défini par l'employeur

(travailleur affecté à un poste présentant des risques
 particuliers pour sa santé ou sa sécurité ou pour
 celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans
 l'environnement immédiat de travail)